

Bulletin municipal

# Lavaltrie *vous informe*

VILLE DE  
  
LAVALTRIE

Printemps - Été 2025

**Projets  
à venir**  
Page 2

**Parc  
de planche  
à roulettes**  
Page 4

**Politique de  
développement  
social**  
Page 6

**Règlement  
d'arrosage**  
Page 28



Représentations de la montée Guy-Mousseau



## DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR DE NOTRE BELLE VILLE !

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

À l'aube de la belle saison, j'ai le plaisir de vous présenter les grands projets que le conseil municipal a priorisés pour les prochains mois et sur lesquels nos équipes sont déjà à pied d'œuvre. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la vision que nous portons pour Lavaltrie et permettent de concrétiser diverses actions prévues dans notre planification stratégique, afin d'offrir un milieu de vie dynamique et attrayant où chaque Lavaltoise et Lavaltois peut s'épanouir.

### Aménagement de la montée Guy-Mousseau

Parmi les projets majeurs à venir, soulignons celui de la montée Guy-Mousseau, qui se réalisera en deux phases. En 2025, les travaux s'étendront du pont jusqu'à la limite de l'école des Eaux-Vives. En plus de la réfection complète des infrastructures souterraines (égouts, aqueduc) et de la chaussée, l'intervention vise à améliorer la sécurité des déplacements, en particulier pour les piétons et les cyclistes. Une piste multifonctionnelle sera aménagée du côté de l'école des Eaux-Vives. Celle-ci s'étendra sur toute la longueur de la montée Guy-Mousseau, jusqu'à la rue des Ancolies. Le projet prévoit également l'intégration de noues engazonnées végétalisées. Elles permettront de capter les eaux de pluie sur place, tout en favorisant la biodiversité et en réduisant les îlots de chaleur. De plus, un parc éponge verra le jour sur le terrain situé en face de la rue des Ancolies, afin de faciliter la gestion naturelle des eaux pluviales. Son aménagement paysager – comprenant sentiers, plantations et plateformes – sera effectué lors d'une phase ultérieure. En bordure de ce parc, un stationnement est également prévu pour les usagers, ainsi que pour le personnel du centre de la petite enfance (CPE) qui y sera implanté dans les prochaines années. Tout au long des travaux, des chemins de détour seront mis en place afin d'assurer l'accessibilité, et aucun secteur ne sera enclavé. Par la suite, la portion située entre la limite de l'école des Eaux-Vives et la rue Notre-Dame sera également réaménagée.

### Aménagement d'un parc de planche à roulettes, d'un vélo-parc et d'un centre communautaire

Nos équipes travaillent également à la création d'un espace dédié aux amateurs de sports urbains et de plein air, avec l'aménagement d'un parc de planche à roulettes et d'un vélo-parc, situés derrière la Maison des contes et légendes. De plus, un centre communautaire viendra compléter ce nouvel aménagement en s'implantant du côté nord du terrain, à proximité du Boisé du Chemin du Roy, afin d'y accueillir notamment les organismes et de leur offrir des locaux adaptés à leurs besoins. Vous trouverez tous les détails au sujet de ce projet à la page 4.

### Modernisation de la Bibliothèque Sylvie-Thouin

La Bibliothèque municipale Sylvie-Thouin bénéficiera d'une modernisation, qui comprendra entre autres le rafraîchissement des planchers et de la peinture ainsi que le réaménagement du comptoir de prêt. Ces améliorations permettront notamment de rendre ce lieu plus actuel, accueillant et convivial pour les passionnés de culture et de littérature.



### Réfection et pavage des rues

Le conseil municipal accorde une grande importance à la réfection et au pavage des rues. Ces travaux sont essentiels pour assurer un cadre de vie agréable et des infrastructures durables. Nous poursuivrons donc ces investissements tout au long de la belle saison, afin d'améliorer continuellement notre réseau routier. Bien que notre objectif soit d'embellir et d'optimiser l'ensemble de notre territoire, les travaux sont réalisés graduellement d'année en année, en fonction des priorités de réhabilitation de la chaussée et des ressources disponibles. Cette année, des travaux sont prévus pour la réfection du rang Saint-Henri et le pavage de plusieurs rues, incluant l'application de la dernière couche de pavage sur la route 131. Une analyse est également en cours afin de planifier de futurs travaux sur l'avenue des Pins.

### Autres projets prioritaires

Plusieurs autres projets sont prévus pour 2025, dont la mise à niveau des équipements d'assainissement des eaux usées, les travaux préparatoires à la mise aux normes de l'usine de filtration et la réhabilitation de conduites sanitaires. Le prolongement du trottoir sur la rue Notre-Dame jusqu'à l'avenue des Pins figure également parmi les travaux planifiés.

### Un été riche en projets et en événements

Ces nombreux projets témoignent de notre engagement à répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en préparant l'avenir. En parallèle, nous veillerons à ce que la saison estivale soit tout aussi dynamique et animée que les précédentes. Ne manquez pas le dévoilement de la programmation *Colore ton été*, le mercredi 21 mai prochain : spectacles, activités et événements gratuits en plein air seront au rendez-vous pour profiter pleinement des beaux jours en famille et entre amis.

**Je vous souhaite à tous un printemps et un été hauts en couleurs! Au plaisir de vous rencontrer lors des nombreux événements à venir!**

Christian Goulet  
Maire de Lavaltrie



## PORTAIL CITOYEN

### Êtes-vous inscrit ?

Le Portail citoyen vous permet d'accéder à vos services municipaux en seulement quelques clics :

- inscription au nouveau système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie;
- demande de permis;
- demande de subventions;
- dépôt d'une requête ou d'une plainte;
- consultation de l'évaluation foncière de votre propriété et de votre compte de taxes municipales;
- participation au sondage;
- inscription aux activités;

Et plus encore !

Rendez-vous au [portail.lavaltrie.ca](http://portail.lavaltrie.ca) pour vous inscrire dès maintenant ou téléchargez l'application Portail Lavaltrie, disponible dans l'App Store et sur Google Play, pour profiter des avantages de cet outil sur votre cellulaire ou sur votre tablette électronique.

### Besoin d'information ou d'assistance ?

Nous vous invitons à communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1.



## PARC DE PLANCHE À ROULETTES, VÉLO-PARC ET CENTRE COMMUNAUTAIRE

### Un projet attendu par la communauté

Depuis plusieurs années, les jeunes et les amateurs de sports urbains manifestent leur intérêt pour un nouveau parc de planche à roulettes plus moderne, alors que les organismes expriment leurs besoins quant à la nécessité d'avoir un centre communautaire sur le territoire. Sous peu, ces projets tant espérés deviendront réalité!

### Un emplacement idéal au cœur de Lavaltrie

Après une analyse approfondie des options disponibles, le conseil municipal a choisi d'optimiser l'utilisation des terrains appartenant déjà à la Ville, notamment afin d'assurer une saine gestion des finances publiques.

Le parc de planche à roulettes sera donc aménagé en plein cœur villageois, sur l'ancien site du Café culturel de la Chasse-galerie, situé derrière la Maison des contes et légendes. La dimension de ce terrain et sa centralité en font un lieu idéal et accessible, à proximité du parc Gérard-Lavallée, de la Maison des jeunes et des écoles. À ce nouveau parc de planche à roulettes s'ajoutera également un vélo-parc de type «pumptrack». Il s'agit d'une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, qui peut accueillir différents équipements sportifs: planches et patins à roulettes, trottinettes, BMX et tous types de vélos. Les deux infrastructures seront conçues pour offrir une expérience adaptée aux débutants, aux intermédiaires et aux experts. Leur construction débutera au printemps, et elles seront accessibles au public au cours de la saison estivale 2025.

N.B. Mentionnons que l'option d'implanter ce parc sur le site de l'école secondaire de la Rive a été écartée en raison des projets d'agrandissement prévus par le Centre de services scolaire des Samares et de la nécessité d'y aménager un plateau sportif accessible à tous.

### Un aménagement conçu pour limiter le bruit

Conscients des préoccupations liées au bruit, des mesures pour limiter les nuisances sonores sont prévues. Les modules du parc seront conçus avec des matériaux modernes et en béton, un choix spécifiquement étudié pour réduire le bruit, contrairement aux anciennes structures métalliques. Le parc sera en fonction selon la température, de mai à octobre, donc 6 mois par année, avec des heures d'ouverture conformes à celles des autres parcs, soit de 6 h à 23 h.

### Financement du parc de planche à roulettes et du vélo-parc

Ces infrastructures n'entraîneront aucune augmentation des taxes municipales. Elles seront financées par le *Fonds de parcs et terrains de jeux* ainsi que par l'excédent de fonctionnement non affecté.

### Un nouveau centre communautaire polyvalent

Un centre communautaire viendra compléter ce nouvel aménagement en s'implantant du côté nord du terrain, dans le stationnement à proximité du Bois du Chemin du Roy.

Il comprendra une salle communautaire pouvant accueillir environ 175 personnes. Elle pourra être divisée en deux, ce qui permettra également d'y loger les organismes communautaires intervenant auprès des personnes âgées (Maison des aînés, Club FADOQ, etc.). Ce bâtiment à vocation communautaire permettra d'accueillir divers organismes, d'y tenir des événements, des activités et d'offrir des locaux adaptés aux besoins de la population. Les besoins finaux de cette infrastructure sont en cours de définition, et la réalisation des plans et devis débutera à l'automne 2025.

### Un projet respectueux de l'environnement

La Ville de Lavaltrie a à cœur la préservation de son magnifique Boisé du Chemin du Roy. L'ensemble des installations sera donc aménagé à partir du terrain de la Maison des contes et légendes jusqu'au stationnement actuel. Le boisé urbain et ses sentiers pédestres seront ainsi précieusement conservés.

Très peu d'arbres devront être abattus pour ce projet et les arbres matures seront préservés au maximum. De plus, des aménagements paysagers et la plantation de nouveaux arbres viendront enrichir cet environnement.

### Remerciements

La Ville de Lavaltrie tient à remercier tous les jeunes et les passionnés de planche à roulettes qui se sont impliqués dans l'élaboration du projet. Ce dernier deviendra sans doute un lieu incontournable pour les amateurs de sports urbains et un ajout précieux à l'offre d'activités de la Ville.

Aligné sur la planification stratégique de la municipalité, le projet regroupant le parc de planche à roulettes, le vélo-parc et le centre communautaire a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des jeunes, des aînés et de l'ensemble de la communauté. Il est conçu dans le respect de l'environnement, de la capacité financière de la Ville et de ses citoyens, et des besoins de la population lavaltrioise.



Vos élus municipaux, de gauche à droite: Lisette Falker, Anne Charlot-Mayrand, Christian Goulet, Francine Ranger, Marie-Pier Villeneuve, Pascal Tremblay, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal sont présentées à l'hôtel de ville, situé au 1370, rue Notre-Dame, et en direct sur la page Facebook de la Ville de Lavaltrie. L'enregistrement de chaque séance est mis en ligne sur le compte YouTube de la Ville, le jour suivant sa tenue.

**Les séances ordinaires prévues pour le printemps et l'été 2025 auront lieu à 19 h, les 2 juin, 7 juillet, 18 août et 8 septembre prochains.**

### Période de questions

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent poser des questions aux élus municipaux (le nombre étant limité à 3 questions par personne) peuvent le faire sur place, durant la période de questions prévue lors de la séance.

La période de questions est dédiée uniquement aux personnes présentes dans la salle. Certaines personnes pourraient se sentir plus à l'aise de poser des questions ou de discuter de leurs préoccupations sans être filmées, ce qui encourage une participation plus ouverte et transparente. **Bienvenue à tous!**



## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : PHASE 3



À la suite de l'analyse du diagnostic du territoire lavaltois, qui comprend un portrait démographique et une consultation citoyenne, les comités consultatifs sont actuellement à pied d'œuvre pour identifier les enjeux clés et proposer des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Ces comités rassemblent des acteurs de divers milieux, favorisant ainsi le partage des connaissances et des expériences.

Dans cette optique, le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté a mis en place différents comités. Nous sommes heureux de vous les présenter et de souligner l'engagement précieux de ces membres envers la communauté.

### Comité consultatif famille-enfant

- Anne Schumacher - Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie
- Bruno Ayotte - Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette
- Chantale St-Gelais et Christine Plourde - Centre de la petite enfance Aux portes du matin
- Denis Moreau, Josée Perreault, Roxanne Marinucci et Nathalie Des Alliers - Ville de Lavaltrie
- Élyse Lavallée - Centre intégré de la santé et des services sociaux
- Éric Perreault - École primaire J.-C.-Chaussé
- Lisette Falker et Richère Doucet - Action Famille Lavaltrie
- Gabriel Fournier et Joël Lajeunesse - École secondaire de la Rive
- Justine Fournier et Sophie Blais - Maison des jeunes de Lavaltrie
- Sarah Goyette - Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

### Comité consultatif aînés

- Sophie Riopel, Sylvie Bourrassa et Jacques Asselin - Maison des aînés de Lavaltrie
- Audrey Shink - Technologies Blues Eden inc.
- Claudette Doyon, Danielle Goulet, Julie Breton et Lynda Barthe - Cercle de fermières de Lavaltrie
- Denis Moreau, Josée Perreault, Nathalie Des Alliers et Roxanne Marinucci - Ville de Lavaltrie
- Émilie Drapeau, Francine Villeneuve et Solange Larose - Résidence EVA
- Édith Monette, Yves Brunette et Yves Jalette - Club FADOQ Lavaltrie
- Luc Des Alliers - Citoyen
- Monique Beaudry - Comptoir alimentaire l'Essentiel

### Comité jeunesse municipal

- Annie Beaugard, Raphaël Desjardins et Samuel Bouchard - École secondaire de la Rive
- Dalia Djerman - École primaire des Eaux-Vives
- Jacob Sénéchal - École primaire J.-C.-Chaussé
- Théo Roulin - École secondaire Barthélemy-Joliette
- Jocelyn Guévremont et Josée Perreault - Ville de Lavaltrie

**Nous remercions chaleureusement tous ces acteurs pour leur contribution essentielle à l'amélioration de notre milieu de vie à Lavaltrie.**



## BILAN ANNUEL 2024



Chaque année, c'est avec fierté que l'administration municipale de Lavaltrie présente un bilan détaillé de l'année précédente. Diffusé via le site Web et la page Facebook de la Ville de Lavaltrie, le bilan 2024 constitue un bref survol des efforts consentis par les équipes de la Ville, afin de donner vie à la vision de la planification stratégique municipale.

Le bilan annuel présente les réalisations 2024 de tous les services municipaux, ainsi qu'un aperçu des dossiers prioritaires en cours pour l'année 2025. Réalisé dans une approche collaborative impliquant chaque service, le bilan 2024 regorge d'informations, de chiffres et de photos.

Le bilan sera disponible au cours du printemps, dans la section [« Bilan annuel »](#) du site Web de la Ville.

Demeurez à l'affût !

## LA VILLE DE LAVALTRIE BONIFIE SA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS



La reconnaissance constitue un levier essentiel d'engagement, de mobilisation et de bien-être au travail. Dans cette optique, la Ville de Lavaltrie a actualisé sa *Politique de reconnaissance des employés* afin d'insuffler une culture de reconnaissance durable et partagée au sein de son organisation.

Cette mise à jour s'inscrit dans une vision organisationnelle à long terme, où la reconnaissance devient un moteur de motivation, de fidélisation et d'innovation. Il s'agit d'une démarche simple, humaine et porteuse de sens, qui vise à renforcer les liens, à valoriser les contributions individuelles et à favoriser un climat de travail respectueux et épanouissant.

La Ville de Lavaltrie souhaite ainsi offrir un environnement professionnel stimulant, où chaque personne se sent reconnue, soutenue et pleinement engagée dans la réalisation de sa mission collective.

### Vous souhaitez faire partie de notre équipe ?

Vous êtes dynamique, professionnel et vous avez à cœur le service aux citoyens? Nous vous invitons à prendre connaissance des offres d'emploi disponibles sur le site Web de la Ville et à nous soumettre votre candidature.

## LAVALTRIE SE DÉMARQUE PARMIS LES MUNICIPALITÉS AFFICHANT LA PLUS GRANDE VITALITÉ ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

La Ville de Lavaltrie se distingue en se classant parmi les municipalités affichant la plus grande vitalité économique au Québec. Selon l'édition 2025 du bulletin d'analyse *Indice de vitalité économique des territoires*, publié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), Lavaltrie occupe le premier rang dans la MRC de D'Autray et se positionne au 128<sup>e</sup> rang parmi les 1 141 municipalités du Québec. Ce bulletin d'analyse fait état des principaux résultats sur l'indice de vitalité économique des municipalités québécoises pour l'année 2022. Ces données sont mises à jour tous les deux ans.

Ces résultats reposent notamment sur la forte croissance démographique de la Ville ainsi que sur le dynamisme de son marché du travail, des éléments clés qui témoignent de son attractivité et de son essor économique.

Voici quelques données de l'ISQ qui permettent à la Ville de Lavaltrie de se démarquer :

- Le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus est de 47 800 \$ ;
- Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans est de 81,3 % ;
- Le taux d'accroissement annuel moyen de la population, de 2017 à 2022, est de 20,8 pour 1 000 habitants.

C'est en misant sur un développement commercial et industriel diversifié, une densification urbaine réfléchie et un soutien constant aux entreprises locales que la Ville s'assure de créer un milieu de vie attractif et prospère.

Pour en savoir plus sur l'indice de vitalité économique des territoires et consulter le bulletin d'analyse complet, visitez le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.

Lavaltrie est un endroit où il fait bon vivre, travailler et investir. Ces données confirment que la Ville attire de plus en plus de familles et de travailleurs, et nous en sommes particulièrement fiers. Nous poursuivrons nos efforts pour assurer un développement économique durable et une croissance réfléchie, en cohérence avec notre planification stratégique.

mentionne M. Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

Ces résultats sont le fruit du travail collectif de nos citoyens, entrepreneurs et organismes, qui contribuent activement au dynamisme économique de la Ville. Cette mobilisation est essentielle pour maintenir la qualité de vie que l'on connaît à Lavaltrie et poursuivre son rayonnement.

ajoute M. Jocelyn Guévremont, conseiller municipal responsable du développement économique.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales ont lieu le premier dimanche du mois de novembre, tous les quatre ans. La prochaine élection municipale se tiendra donc le 2 novembre 2025. Une journée de vote par anticipation est également prévue le 26 octobre 2025.

**Vous songez à poser votre candidature pour un poste au conseil municipal de la Ville de Lavaltrie en 2025 ?**

Toutes les personnes qui désirent participer à l'amélioration de leur milieu et qui ont le souhait d'agir concrètement au développement de leur communauté sont invitées à poser leur candidature pour agir comme mairesse, maire, conseiller-lère ou conseiller.

Pour rester au courant lors du processus électoral ou pour obtenir des compléments d'information, abonnez-vous à l'infolettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et consultez la page d'Élections Québec.

Nous vous invitons également à consulter la page « [Élections municipales](#) » du site Internet de la Ville pour rester informé selon le calendrier et les étapes en cours.



## DES CAFÉS-CAUSERIES POUR ÉCHANGER AVEC LA COMMUNAUTÉ

Dans le but d'informer les citoyens sur divers sujets municipaux et de favoriser les échanges, Christian Goulet, maire de Lavaltrie, organise chaque année plusieurs Cafés-causeries.

Le plus récent s'est tenu le 22 février dernier, dans l'ambiance chaleureuse du Garage à Simon. Ouvert à l'ensemble de la population, cet événement a permis aux citoyennes et citoyens de discuter avec le maire, les conseillers municipaux ainsi que le directeur général, notamment au sujet du budget 2025 et des principaux projets à venir.

En mars et avril, M. le maire, en compagnie d'élus municipaux, a également rencontré les membres de divers organismes, notamment le Club FADOQ Lavaltrie et la Maison des aînés, ainsi que les résidents de la résidence EVA.

Ces rencontres conviviales sont l'occasion de présenter les projets municipaux, de discuter des objectifs et des défis des organismes locaux, et surtout, de bien cerner les besoins et les attentes des participants. Elles permettent ainsi d'établir un dialogue ouvert, constructif et enrichissant.

Restez à l'affût des prochaines rencontres et profitez de ces moments privilégiés pour vous informer, poser vos questions et faire entendre votre voix.

Un grand merci à toutes les personnes qui prennent part à ces échanges !

## ASSOUPLISSEMENTS POUR LES LOGEMENTS ADDITIONNELS À UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

Face à la pénurie de logements et au fardeau financier que représente l'achat d'une propriété, la Ville de Lavaltrie a récemment annoncé l'adoption de mesures d'assouplissement relativement aux normes applicables à un logement additionnel à une résidence unifamiliale. Cette initiative a pour objectif de faciliter l'accès à la propriété, tout en augmentant l'offre de logements sur le territoire de Lavaltrie.

En résumé, les nouvelles dispositions permettent :

- d'augmenter la taille et l'espace qu'un logement additionnel peut occuper à l'intérieur d'une résidence unifamiliale ;
- d'aménager un logement additionnel dans un bâtiment détaché d'une telle habitation, à la condition notamment que l'immeuble soit desservi par le réseau d'aqueduc municipal et que le terrain soit d'une superficie d'au moins 600 m<sup>2</sup>.

Pour obtenir des informations supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme :

450 586-2921, option 2 | [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca)



### LE PROJET « MAIRE D'UN JOUR » EST LANCÉ À L'ÉCOLE DE LA SOURCE !

Le 8 avril, M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie, s'est rendu à l'école de la Source pour faire découvrir le projet « Maire d'un jour » aux élèves de 5<sup>e</sup> année. Proposée à toutes les écoles du territoire, cette initiative de la Ville vise à faire découvrir la démocratie municipale aux jeunes. En classe, les élèves vivront un véritable processus électoral, puis présenteront leur projet devant le conseil municipal en juin. Une façon concrète de former nos jeunes citoyens de demain !

## RESPECT DANS LES KIOSQUES POSTAUX

Par respect pour votre voisinage et pour l'environnement, nous vous invitons à garder les kiosques postaux propres. Veuillez disposer de vos ordures et de votre recyclage une fois de retour à la maison et utiliser la chute à lettres uniquement pour le courrier.

Merci de votre collaboration.

## VOTRE INFOLETTRE

Ne manquez rien de l'actualité municipale en vous abonnant à l'infolettre dès maintenant! Ainsi, vous recevrez chaque mois des informations essentielles, dont :

- les rappels saisonniers ;
- les événements et activités à ne pas manquer ;
- les périodes d'inscriptions à venir ;
- les informations sur le camp de jour ;
- les opportunités d'emploi au sein de la Ville ;
- les informations sur les projets en cours ;
- les initiatives environnementales ;

Et bien plus encore !

Utilisez le code QR pour vous inscrire en quelques secondes et rester connecté !



## CANALISATION: MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE IMPORTANTE

Les changements climatiques entraînent des précipitations plus intenses et concentrées sur de courtes périodes. Cette quantité d'eau doit être évacuée efficacement par le réseau pluvial municipal, composé de fossés, de canalisations et d'égouts pluviaux.

Or, ces infrastructures, conçues il y a plusieurs années, ne sont pas adaptées pour faire face à des épisodes de pluie aussi abondants, comme ceux survenus en août 2024 lors du passage de l'ouragan Debby.

Afin de mieux s'adapter à ces nouvelles réalités climatiques, la Ville de Lavaltrie a récemment modifié sa réglementation datant de 2002. Il est désormais interdit de canaliser un fossé public ou privé, que ce soit en façade (dans l'emprise de rue), à l'arrière d'un terrain ou dans une zone mitoyenne entre deux propriétés.

Si vous remarquez un problème lié à l'écoulement de l'eau dans votre fossé, votre canalisation ou ailleurs sur votre terrain, nous vous invitons à composer le 450 586-2921, option 3. Un technicien en génie civil de la Ville de Lavaltrie planifiera une visite sur place.



## NOUVELLEMENT ARRIVÉ À LAVALTRIE ?

**Bienvenue dans votre nouvelle ville !**

Pour vous aider à vous installer et profiter pleinement de tout ce que Lavaltrie a à offrir, consultez la page « Nouveaux résidents » du site Web de la Ville !

Vous y trouverez :

- les services municipaux à votre disposition ;
- les moyens de communication pour rester informé ;
- les activités et installations pour toute la famille ;
- des informations pratiques sur la collecte des déchets, le transport, etc.

Lavaltrie est une communauté accueillante et dynamique. Nous sommes ravis de vous y accueillir !

## CHANGEMENTS DE SIGNALISATION

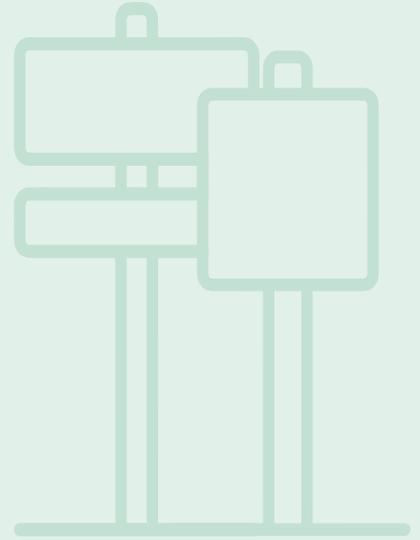
La Ville de Lavaltrie procédera à certains changements au niveau de la signalisation sur le territoire :

- La terrasse Villeneuve deviendra une rue à sens unique. Un panneau d'arrêt obligatoire sera également retiré. La date de changement de signalisation sera annoncée à l'avance afin d'en informer les résidents de la rue ;
- Une zone d'interdiction de stationnement sera ajoutée sur l'avenue Victor-Bourgeau ainsi que sur les rues du Domaine-Caché, des Maires et Turnbull ;
- Une zone de stationnement réservée au personnel du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray sera ajoutée devant la caserne Marcel-Latour, située sur la rue Turnbull.

De plus, le stationnement pour les véhicules récréatifs sera dorénavant situé à l'extrémité de la rue Benoît, dans l'espace identifié à cet effet.

Ces changements sont faits dans le but d'assurer la sécurité de tous et d'améliorer la fluidité de la circulation.

Merci de respecter le code de la sécurité routière en tout temps.



## COMPTEURS D'EAU : CITOYENS VOLONTAIRES RECHERCHÉS !

Comme plusieurs municipalités du Québec, la Ville de Lavaltrie a l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans l'ensemble des industries, commerces et institutions (ICI), ainsi que dans **60 résidences desservies par le réseau d'aqueduc municipal**, d'ici septembre 2025.

### Pourquoi la Ville doit-elle installer ces compteurs d'eau ?

Lorsque la consommation d'eau par personne dépasse la cible de 184 litres/personne/jour établie par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les municipalités du Québec ont l'obligation d'installer des compteurs d'eau.

Ces dernières années, les efforts déployés par la Ville et ses citoyens pour réduire la consommation d'eau potable ont porté leurs fruits. En effet, une baisse significative a été observée :

- 2020 : 238 litres/personne/jour
- 2021 : 226 litres/personne/jour
- 2022 : 196 litres/personne/jour
- 2023 : 184 litres/personne/jour

Malgré ce progrès, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable exige l'installation d'environ 200 compteurs d'eau sur le territoire de Lavaltrie en 2025.



### Secteur résidentiel

La Ville est à la recherche de 60 citoyens volontaires pour procéder gratuitement à l'installation d'un compteur d'eau dans leur résidence (ou multilogement). L'installation sera réalisée par un professionnel mandaté par la Ville. Ces compteurs ne serviront pas à facturer l'eau potable dans le secteur résidentiel, mais visent plutôt à recueillir des statistiques pour établir un portrait précis de la consommation d'eau sur le territoire.

### Intéressé à avoir un compteur d'eau à votre domicile ?

Il suffit de vous rendre sur votre Portail citoyen et de remplir le formulaire « [Compteur d'eau](#) », disponible sous l'onglet « Autres demandes ». **Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous sur la page « Compteurs d'eau » du site Web de la Ville.**



# RGAL

REGROUPEMENT DES GENS  
D'AFFAIRES DE LAVALTRIE

## ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE DU RGAL

Le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) organise des activités de réseautage pour permettre aux entrepreneurs de faire de nouvelles rencontres et d'échanger sur les réalités du monde des affaires.

### Événements à venir :

- 14 mai : 5 à 7 présenté par le O 103,5;
- 11 juin : tournoi de quilles sous forme de 5 à 7;
- 26 juin 2025 : assemblée générale annuelle;
- 8 juillet : Souper des mentors sous la présidence d'honneur du maire de Lavaltrie;
- 11 septembre : 13<sup>e</sup> Omnium de golf.

Membres et non-membres du RGAL peuvent participer à ces activités. À noter que le tarif est plus avantageux pour les membres.

Pour obtenir les détails sur les événements à venir, visitez le [rgal.biz/fr](http://rgal.biz/fr).

## LUMIÈRE SUR UNE JEUNE ENTREPRENEURE LAVALTROISE !

En mars dernier, le maire, M. Christian Goulet, accompagné de M. Jocelyn Guévremont, conseiller municipal responsable du développement économique, de Mme Mélanie Messier, responsable du développement économique à la Ville de Lavaltrie, et de Mme Éloïse Morin, agente de services aux membres du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, est allé à la rencontre de Marilou Turcotte, une entrepreneure inspirante !

À seulement 17 ans, Marilou Turcotte incarne l'audace et la créativité entrepreneuriale ! Fondatrice de Cozy & Inspirante, une boutique qu'elle a lancée il y a déjà deux ans, elle propose une gamme de produits uniques conçus avec passion : verres, tasses, chandelles, marque-pages et bien plus encore. Son univers créatif ne cesse d'évoluer, offrant une diversité de thématiques qui séduisent à coup sûr ! Félicitations à Marilou pour son talent et sa détermination ! La Ville de Lavaltrie est fière de compter parmi ses citoyens une jeune entrepreneure aussi prometteuse.



## FIERTÉ LAVALTROISE AU DÉFI OSENTREPRENDRE !

La Ville de Lavaltrie tient à féliciter Mme Laurie Croteau, lauréate dans la catégorie « Services aux entreprises » pour son cabinet de consultation Relations humaines du travail, ainsi que Mme Marcelle Goran et M. Andrea Goran, lauréats dans la catégorie « Faire affaire ensemble » pour leur épicerie Aliments Goran inc. dans le cadre du Défi OSEntreprendre Lanaudière.

C'est une grande fierté de vous compter parmi les entreprises inspirantes et novatrices de Lavaltrie !

Bravo pour le travail accompli et bonne continuité !

## SUCCÈS DES ENTREPRISES D'ICI



### Benny & Co. Lavaltrie à l'honneur!

La Ville de Lavaltrie félicite Benny & Co. Lavaltrie, qui s'est distingué lors du congrès annuel des franchisés de Benny & Co. le 18 février dernier!

L'équipe a reçu la plus haute distinction en décrochant une triple nomination dans les catégories suivantes:

- Hygiène et salubrité;
- Taux de rétention des employés;
- Expérience client.

Un bel accomplissement qui témoigne de l'engagement et du professionnalisme de toute l'équipe! Bravo pour cette reconnaissance bien méritée!

### Succès remarquable pour l'Équipe Paradis!

La Ville de Lavaltrie tien à féliciter l'Équipe Paradis Courtier immobilier Proprio Direct pour les nombreuses distinctions reçues lors du Gala Proprias, qui s'est tenu le 3 mars dernier: 1<sup>er</sup> prix Prodiges, 2<sup>e</sup> prix Excellence, 3<sup>e</sup> prix Distinction et 2<sup>e</sup> prix Honneur.

L'équipe s'est également démarquée en décrochant la première place dans deux catégories importantes chez Proprio Direct:

- #1 en chiffres d'affaires pour une 5<sup>e</sup> année consécutive;
- #1 en nombre d'inscriptions.

Grâce à son dévouement et son expertise, l'Équipe Paradis contribue au dynamisme du marché immobilier local et au rayonnement la Ville de Lavaltrie. Félicitations à toute l'équipe pour ces accomplissements inspirants!



## MARCHÉS PUBLICS DU RGAL



Le Marché public regroupe plusieurs artisans et producteurs locaux. Nous vous attendons les 24 mai, 14 juin et 9 août prochains, de 10 h à 16 h, sur la place du 350<sup>e</sup>.

Ensemble, encourageons l'achat local!

## VISITE DE CARROSSIER PROCOLOR LAVALTRIE

Le 29 mars dernier, Carrossier ProColor Lavaltrie a reçu la visite du maire, M. Christian Goulet, accompagné de M. Jocelyn Guévremont, conseiller municipal responsable du développement économique, Mme Mélanie Messier, responsable du développement économique à la Ville de Lavaltrie, et Mme Éloïse Morin, agente de services aux membres du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie.

Cette rencontre conviviale a permis d'échanger sur les services offerts par l'entreprise, les défis du secteur automobile ainsi que sur la réalité des entrepreneurs d'ici. Une belle occasion de mieux comprendre les besoins des entreprises locales et de souligner leur apport essentiel à l'économie lavaltrioise!

Un grand merci à M. Mario Pellerin, M. Pierre-Luc Hérard ainsi qu'à Mme Julie Careau et à toute leur équipe pour l'accueil chaleureux. La Ville de Lavaltrie est fière de pouvoir compter sur des entrepreneurs aussi passionnés et engagés!

## ACHAT LOCAL : OUTILS POUR LES ENTREPRENEURS

Dans le cadre de sa campagne *Mon cœur est ici, mes achats aussi*, la Ville offre aux entrepreneurs lavaltriois des outils de communication pour promouvoir l'achat local. Certains sont disponibles en ligne, d'autres offerts gratuitement ou en prêt.

Pour en savoir plus, contactez Mme Mélanie Messier, responsable du développement économique:

450 586-2921, poste 2218  
[mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca)

VILLE DE  
**LS**  
LAVALTRIE



# PROGRAMMATION COLORE TON ÉTÉ

DEMEUREZ À L'AFFÛT VIA LE SITE WEB ET LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE!

À SURVEILLER

LES SOIRÉES  
COLORÉES  
•  
ÉVÉNEMENTS  
RYTHMES  
ET COURANT  
•  
VIRÉES DU  
FLEUVE  
•  
ET BIEN PLUS!

# LA FÊTE NATIONALE

Fête  
nationale  
du Québec

LUNDI 23 JUIN

Parc Gérard-Lavallée | 15 h à 23 h

Jeux gonflables, jeux de kermesse, fanfare,  
caricaturiste, camion de cuisine de rue et bien plus!



En partenariat avec



PARTENAIRES DES FEUX D'ARTIFICE :



# 35

## FÊTE DE LA FAMILLE

24 ET 25 MAI

Parc Gérard-Lavallée et Place du 350°  
10 h à 15 h

Action Famille Lavaltrie vous invite à une grande célébration sous la thématique « C'est notre fête! » pour souligner ses 35 ans. Une programmation exceptionnelle est prévue!

**Activités gratuites!**

Action  
Famille



## TRANSPORT EN COMMUN



À compter de  
**3,00 \$**  
par déplacement

### INFORMATION OU RÉSERVATION

450 835-9711 ou 1 877 835-9711



TRANSPORT  
ADAPTÉ

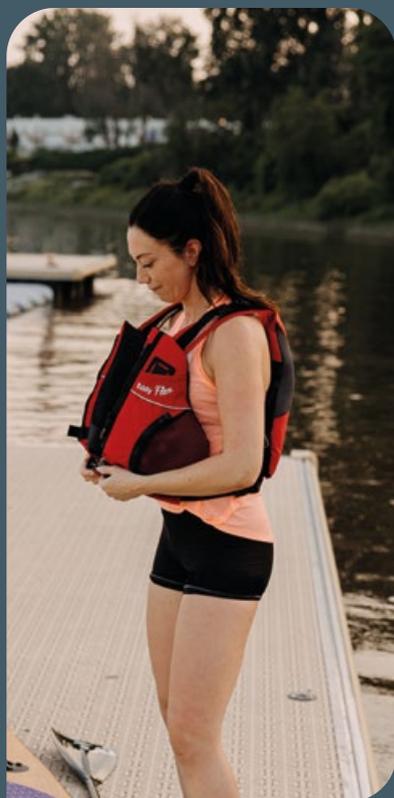


TRANSPORT  
PAR AUTOBUS



Service de transport MRC de D'Autray

[www.mrcautray.qc.ca/transport](http://www.mrcautray.qc.ca/transport)



## UNE UTILISATION RESPONSABLE DU QUAI

La Ville de Lavaltrie est ravie de voir ses citoyens nombreux à profiter de l'accès au fleuve grâce aux installations du quai municipal.

Afin de garder une ambiance accueillante pour les visiteurs et de préserver le calme environnant pour les résidents riverains, voici quelques consignes essentielles à retenir lors de votre passage sur le quai :

- Veillez à respecter les heures d'ouverture du quai, qui sont de 6 h à 23 h ;
- Prenez soin de ramasser vos déchets avant de quitter le quai afin de préserver l'environnement ;
- Soyez respectueux quant aux bruits ou au volume de la musique.

Pour des raisons de sécurité en lien avec la profondeur et le courant du fleuve, le port du gilet de sauvetage est fortement recommandé sur le quai municipal.

**Notez que la baignade y est interdite en tout temps !**

Bon été !

## BÉNÉVOLE POUR TA COMMUNAUTÉ

### Envie de faire une différence ?

- D'offrir de votre temps pour une bonne cause ?
- De faire de nouvelles rencontres ?
- De vous amuser ?
- De mettre vos talents et vos compétences à profit ?

L'engagement citoyen est une force au sein de notre communauté et il existe plusieurs façons de s'impliquer.

Pour devenir bénévole, veuillez remplir le formulaire « Devenir bénévole », disponible sur votre Portail citoyen, sous l'onglet « Autres demandes ».

## GUIDE DES ORGANISMES

Le Guide des organismes a été mis à jour !

Découvrez les services et les activités offerts par nos précieux organismes locaux pour mieux vous accompagner au quotidien.

Consultez votre guide dès maintenant en vous rendant sur la page « Répertoire des organismes et associations » du site Web de la Ville.



## DES PARCS ACCUEILLANTS POUR TOUS

Les installations récréatives de Lavaltrie offrent à tous des espaces où s'amuser, se détendre et profiter du plein air, à deux pas de la maison. Afin que chacun puisse les fréquenter en toute quiétude et sécurité, certaines consignes doivent être respectées :

- Les parcs peuvent être fréquentés de 6 h à 23 h ;
- Nul ne doit se trouver dans un lieu public sous l'effet de substances illicites. Il est donc strictement interdit de consommer des drogues ou des boissons alcoolisées dans les parcs ;
- Les feux y sont interdits, tout comme les batailles, les projectiles et les armes blanches ;
- Nul ne peut égratigner, endommager ou briser l'équipement du parc. Les graffitis et la peinture y sont interdits.

Le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics est appliqué par la Sûreté du Québec (SQ). Il peut être consulté en ligne, sur la page « [Réglementation municipale](#) » du site Web de la Ville. Si vous observez un contrevenant à ce règlement, veuillez communiquer immédiatement avec la SQ, au 450 586-2733.

Merci de votre précieuse collaboration !



## LES BICIBORNES À LAVALTRIE

Les Bicibornes sont des stations de réparation de vélos équipées d'une pompe à air et de plusieurs outils, tous protégés des intempéries.

Ces stations permettent aux cyclistes d'effectuer des ajustements et des réparations de base en toute autonomie.

### Où les trouver à Lavaltrie ?

- au magasin Lavaltrie Sports, situé au 1141, rue Notre-Dame.

### À venir, pour la période estivale :

- au parc Gérard-Lavallée, près du resto-estrade ;
- à la Maison Rosalie-Cadron, située au 1997, rue Notre-Dame.

Profitez de ces installations pour rouler en toute tranquillité !



## APPEL AUX ENTREPRISES : DEVENEZ PARTENAIRES DE NOS ÉVÉNEMENTS !

Entrepreneurs, gestionnaires et commerçants,

Vous souhaitez soutenir votre communauté, tout en augmentant la visibilité de votre entreprise ?

Devenez l'un des précieux partenaires de la Ville de Lavaltrie ! En commanditant l'un de nos événements, vous jouerez un rôle clé dans l'animation de notre milieu de vie, tout en renforçant votre lien avec les Lavaltoises et les Lavaltois.

Pour en savoir plus sur les opportunités de partenariat, veuillez contacter le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté :

[loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca)  
450 586-2921, option 4, poste 0



GRATUIT



## BIBLIOTHÈQUE SYLVIE-THOUIN

Suivez la page Facebook de la Bibliothèque Sylvie-Thouin ! Vous aurez ainsi accès à du contenu exclusif, aux informations quant aux activités, aux nouveautés, aux suggestions de lecture ainsi qu'aux coups de cœur de l'équipe.

## ÇA TE « TENTE-TU » DE LIRE ?

Profitez d'un moment de lecture à l'extérieur, sous la Biblio-Tente !

Ces vendredis, de 10 h à 11 h 30 :

- 11 juillet | Parc Gérard-Lavallée
- 25 juillet | Parc Roger-Lemelin
- 8 août | Parc Yves-Thériault
- 22 août | Parc Louise-Bissot

On vous y attend !

## SORTIES DE LA BIBLIO-TENTE

Rencontrez la sympathique équipe de la Bibliothèque et participez à une multitude d'activités colorées et amusantes sous la Biblio-Tente !

Dates et heures à venir.

Restez à l'affût !

## AI-JE BESOIN D'UN PERMIS ?

À l'exception de travaux de réparation mineurs ou de certains ouvrages tels que l'installation d'une clôture, un permis est requis dans les cas suivants :

- ériger un mur de soutènement ;
- construire, installer ou modifier un bâtiment ;
- modifier l'occupation ou l'usage d'un immeuble ou d'un local ;
- installer ou modifier une enseigne (incluant toute modification mineure) ;
- procéder à des travaux sur la rive d'un cours d'eau ;
- aménager ou modifier une installation septique ou un ouvrage de prélèvements d'eau (puits ou pointe) ;
- procéder à l'abattage d'arbres – GRATUIT ;
- installer une piscine, un spa ou un ouvrage y contrôlant l'accès (clôture, plateforme, etc.) – GRATUIT.

### Demandes en ligne

Il est possible de procéder à la demande d'un permis en ligne en tout temps, en vous rendant sur la page [«Urbanisme \(permis et formulaires\)»](#) du site Web de la Ville. Certaines demandes faites en ligne vous permettent d'économiser 50 % du tarif habituel.



## SÉCURISER MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ !

Cet été, une équipe d'inspection poursuivra les vérifications afin d'assurer le respect du *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*.

Si vous avez des questions au sujet de la réglementation ou si vous croyez qu'une piscine représente un risque dans votre secteur, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme en composant le 450 586-2921, option 2, ou visiter la page [«Piscines et spas»](#) du site Web de la Ville.

## ENTRETIEN DES TERRAINS

### Herbes hautes et herbes à poux

La Ville rappelle qu'il est interdit de laisser pousser de l'herbe dépassant 20 cm et de l'herbe à poux, quelle que soit sa hauteur. Cette mesure vise à limiter la prolifération d'herbes ayant des effets néfastes chez les personnes allergiques au pollen.

### Végétaux nuisibles

Assurez-vous que les végétaux sur votre terrain ne nuisent ni à la circulation ni à la sécurité des usagers en empiétant sur l'emprise municipale. Par exemple, le feuillage cachant un panneau de signalisation ou une haie réduisant la visibilité à une intersection doivent être entretenus. Il en va de la responsabilité de chaque citoyen.

Merci de votre précieuse collaboration.

## RAPPEL POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



La Ville tient à rappeler qu'à Lavaltrie, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse dans les endroits publics, à l'exception du parc canin, situé au 275, rue Notre-Dame.

Les contrevenants sont passibles d'une amende dont le montant varie entre 500 \$ et 1 500 \$, selon la situation. Le montant de l'amende peut être doublé lorsqu'il s'agit d'un chien déclaré potentiellement dangereux. La SPCA Lanaudière / Basses-Laurentides a le mandat de faire appliquer ce règlement. **Toute plainte à cet effet doit leur être communiquée directement, au 450 222-1112.**



## FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Un simple tison pourrait créer un malheureux incendie. Ainsi, pour la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens, les feux d'artifice sont interdits en tout temps à Lavaltrie, à moins qu'un permis n'ait été préalablement délivré par le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Au-tray. Toute personne qui contrevient au règlement commet une infraction et est passible d'une amende.



## FEUX À CIEL OUVERT PERMIS REQUIS

Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Au-tray vous rappelle qu'un permis de brûlage est obligatoire pour pouvoir faire un feu à ciel ouvert (sans pare-étincelles).

### Voici quelques bonnes pratiques à retenir au moment de faire un feu :

- Le feu, composé de branches seulement, doit être localisé dans une zone sécuritaire ayant un périmètre de 30 mètres minimum de tout bâtiment, boisé ou herbes hautes.
- Le tas de branches doit être d'environ 3 mètres<sup>2</sup> au maximum et ne pas dépasser une hauteur de 2 mètres.
- Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage. Même avec un permis de brûlage, vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter d'un feu ainsi allumé.

Pour obtenir un permis de brûlage, il suffit de contacter le Service de sécurité incendie, en composant le 450 836-7007, poste 2510. Un délai de 24 heures ouvrables est à prévoir pour l'obtention de ce permis.

## INTERVENTION SUR UNE ENTRÉE D'EAU (BOÎTE DE SERVICE, BONHOMME À EAU)

Vous rénovez votre salle de bain ? Vous effectuez des travaux qui nécessiteront les services d'une entreprise de plomberie ? Vous ne savez pas où se trouve l'entrée d'eau extérieure sur votre propriété ?

Savez-vous que toute intervention sur une entrée d'eau, aussi appelée « boîte de service » ou « bonhomme à eau », nécessite préalablement une demande auprès de la Ville ?

La boîte de service appartient à la Ville de Lavaltrie et seuls les employés de la Ville peuvent la manipuler. Si le demandeur contrevient à cette règle en autorisant un plombier ou toute autre personne n'étant pas un employé de la Ville de Lavaltrie à manipuler la boîte de service, il en assumera l'entière responsabilité. En cas de bris, le propriétaire devra ainsi prendre en charge la totalité des coûts de réparation.

### Demande de permis

Une demande de permis doit être faite lorsque l'alimentation en eau potable de la résidence doit être ouverte et/ou fermée. Pour faire une demande de permis, rendez-vous sur votre Portail citoyen, sous l'onglet « Demandes de permis ».

### Demande d'intervention

Une demande d'intervention doit être faite lorsque :

- des travaux d'excavation sur votre terrain sont prévus ;
- l'ajustement de la boîte de service est requis ;
- le bon fonctionnement de la boîte de service doit être validé ;
- la boîte de service semble endommagée ou brisée (tête de bonhomme à eau).

Pour faire une demande d'intervention, rendez-vous sur votre Portail citoyen, sous l'onglet « [Plaintes et requêtes](#) ».

Un délai minimum de 48 heures est requis pour le traitement d'une demande d'intervention ou d'un permis.

**Pour toute demande urgente, veuillez composer le 450 586-2921, option 3, poste 1, suivi du 0.**

## ALERTE LAVALTRIE

### INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE DE MASSE

Pour recevoir les alertes émises par la Ville de Lavaltrie, vous devez vous inscrire au nouveau système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie, accessible via votre Portail citoyen. Une fois votre compte créé, il sera possible de modifier vos coordonnées et vos préférences en tout temps :

#### Types d'alertes souhaités

Mesures spéciales en lien avec la sécurité publique, avis d'ébullition, travaux routiers, rappels divers, événements à venir, etc.

#### Moyens de communication souhaités

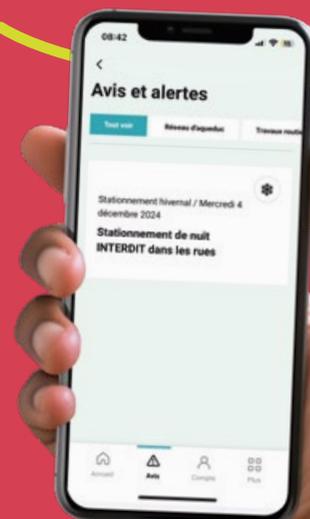
Appel, texto, courriel et/ou notification via l'application mobile Portail Lavaltrie.

### INSCRIPTION

Pour s'inscrire à Alerte Lavaltrie, il suffit de se créer un compte gratuitement sur votre [Portail citoyen](#) et de suivre les indications afin de vous abonner aux divers types d'avis.

#### Vous n'avez pas d'adresse courriel ?

Il est tout de même possible de vous inscrire à Alerte Lavaltrie. Veuillez communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1.



## PARTAGEONS LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ !

Avec l'arrivée du printemps, nos rues s'animent ! Piétons, cyclistes et automobilistes doivent redoubler de vigilance afin d'assurer la sécurité de tous. De simples gestes, comme adapter sa vitesse et être attentif aux autres usagers, peuvent prévenir bien des accidents.

### Traverses piétonnières sécurisées sur la rue Notre-Dame

Dans le but d'améliorer la sécurité aux abords des passages pour piétons, sept traverses sont maintenant munies de panneaux clignotants aux endroits non protégés par des feux de circulation.

#### Comment utiliser ces panneaux clignotants ?

1. Appuyez sur le bouton-poussoir situé près de l'affiche de la traverse ;
2. Regardez des deux côtés de la rue et assurez-vous que les automobilistes vous ont bien vu avant de traverser.

### Rappels pour tous les usagers de la route

**Automobilistes :** Lorsqu'un piéton s'engage sur une traverse, vous devez immobiliser votre véhicule pour lui permettre de traverser en toute sécurité.

**Cyclistes :** Sur la route, vous avez les mêmes responsabilités qu'un automobiliste et devez céder le passage aux piétons. Pour traverser une rue à une traverse piétonnière, vous devez descendre de votre vélo et traverser à pied.

**Piétons :** Lorsqu'il y a une intersection ou un passage pour piétons à proximité de l'endroit où vous souhaitez traverser, vous devez vous rendre à l'un de ces endroits pour le faire.

**Merci à tous les usagers de la route de faire preuve de prudence et de courtoisie afin que chacun puisse se déplacer en toute sécurité !**





## PLUIES ABONDANTES : ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Lorsque de fortes pluies sont annoncées, quelques gestes simples peuvent faire une grande différence pour limiter l'accumulation d'eau dans le réseau d'égout municipal et prévenir les risques de refoulements et d'inondations.

### Réduisez votre consommation en eau potable :

- reportez votre lessive et l'utilisation du lave-vaisselle ;
- réduisez le temps sous la douche et la quantité d'eau mise dans le bain ;
- évitez le gaspillage d'eau en fermant le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou lavez la vaisselle à la main.

### Assurez-vous que votre résidence est bien protégée contre les infiltrations d'eau et les refoulements :

- vérifiez le bon fonctionnement de vos clapets antiretours et de vos pompes submersibles (sump pump) ;
- nettoyez vos gouttières et assurez-vous que l'eau s'éloigne de la fondation de votre résidence ;
- utilisez une génératrice en cas de panne d'électricité pour maintenir votre pompe submersible en fonction.

### Quoi faire en cas d'inondation ?

Voici les étapes à suivre pour assurer votre sécurité et minimiser les dommages :

- coupez l'alimentation électrique principale, si cela peut être fait sans danger ;
- évacuez l'eau à l'aide de seaux ou d'une pompe ;
- documentez les dommages en prenant des photos et des vidéos ;
- contactez votre assureur pour déclarer la situation et amorcer les démarches nécessaires.

**En adoptant ces gestes préventifs, nous contribuons tous à protéger nos infrastructures et nos résidences. Merci de votre collaboration !**

## ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?

À Lavaltrie, nos équipes municipales et les services de sécurité publique sont prêts à intervenir rapidement lors d'une situation d'urgence, mais il est tout aussi essentiel que chaque citoyen prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de sa famille lors d'une panne de courant prolongée, une inondation ou toute autre catastrophe naturelle.

### La trousse 72 h : un indispensable

Il est essentiel de prévoir à l'avance les articles de première nécessité et de réfléchir aux besoins spécifiques de votre famille pour être prêt en cas d'urgence. Il est donc fortement recommandé de préparer une trousse d'urgence, comme un sac à dos ou un bac, contenant tout le nécessaire pour subvenir aux besoins de votre maisonnée pendant au moins 72 heures (3 jours).

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans cette trousse :

1. de l'eau potable (6 litres par personne) ;
2. de la nourriture non périssable ;
3. un ouvre-boîte manuel ;
4. une radio à piles et des piles de rechange ;
5. une lampe frontale ou une lampe de poche ainsi que des piles de rechange ;
6. des chandelles ainsi qu'un briquet ou des allumettes ;
7. une trousse de premiers soins.

Soyez prêt, restez organisé :

- rangez votre trousse dans un endroit facile d'accès ;
- vérifiez son contenu chaque année et remplacez les aliments et l'eau au besoin ;
- adaptez la trousse aux besoins de votre famille : médicaments, articles pour bébé, nourriture pour animaux, etc.
- veillez à bien organiser le matériel afin de le trouver facilement.

**Pour plus de conseils et d'informations, consultez la page « Trousse 72 h » du site Web de la Ville.**



## LES ENCOMBRANTS

### Qu'est-ce qu'une collecte d'encombrants ?

Il s'agit d'une collecte lors de laquelle sont ramassés les gros rebuts, tels que les appareils ménagers et le mobilier. La collecte des encombrants se fait 5 fois par année pour chacun des secteurs. La première collecte ayant eu lieu en mars dernier, voici les dates des collectes à venir :

SECTEUR A	12 mai	SECTEUR B	19 mai
	9 juin		16 juin
	7 juillet		14 juillet
	13 octobre		20 octobre



Si l'appareil ou l'objet est encore fonctionnel et en bon état, nous vous encourageons à le donner à un organisme ou à une personne de votre entourage.



### ✓ Matières acceptées lors de la collecte des encombrants

- appareils électroménagers: cuisinières, laveuses, sècheuses, lave-vaisselles, etc.;
- toiles de piscine et tapis roulés et attachés;
- meubles entiers: commodes, tables, chaises, lits, bibliothèques, divans, matelas, bureaux, etc.;
- réservoirs à eau chaude, toilettes, bains, éviers, etc.;
- barbecues, petits appareils électroménagers ou électriques: micro-ondes, aspirateurs, etc.;
- branches d'arbre d'un diamètre de moins de 5 cm (2 pouces) et d'un maximum de 150 cm (59 pouces) de longueur. Les branches doivent obligatoirement être ficelées en ballot et un maximum de 4 ballots sera collecté.

### ✗ Matières refusées lors de la collecte des encombrants

- matières compostables, récupérables et les sacs d'ordures ménagères. Aucun bac supplémentaire, aucun surplus de déchets, de déchets en vrac ou de sacs poubelle ne seront collectés;
- appareils réfrigérants: refroidisseurs d'eau, celliers, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.;
- résidus domestiques dangereux (RDD): solvants, peintures, pesticides, batteries, lampes fluorescentes, etc.;
- résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- appareils électroniques: téléviseurs, ordinateurs, cellulaires, etc.;
- meubles en pièces ou en morceaux;
- souches et troncs d'arbres;
- pneus.

Pour savoir comment il est possible de disposer des matières refusées dans la collecte des encombrants, veuillez consulter la page « [Écocentre de Lavaltrie](#) » du site Internet de la Ville.



## COLLECTE DE LA RÉCUPÉRATION

Pourquoi parle-t-on maintenant de « récupération » plutôt que de « recyclage » ? Parce que l'objectif va bien au-delà de la simple transformation ! Il s'agit plutôt de donner une nouvelle vie aux matières déposées dans le bac bleu.

En adoptant cette approche, nous faisons un pas de plus pour le bien de notre planète !

### Quoi mettre dans le bac bleu ?

Tous les contenants, emballages et imprimés peuvent être mis à la récupération, et ce, peu importe leur numéro ou la matière.

### Imprimés

- journal et circulaire ;
- enveloppe et feuille de papier ;
- cahier ;
- billet de loterie ;
- facture ;
- etc.

Depuis janvier 2025, la gestion du contrat de la collecte de la récupération est assurée par la MRC de D'Autray. Pour toute question à cet effet, veuillez joindre la MRC au 450 836-7007, poste 2547 ou au [infogmr@mrcautray.qc.ca](mailto:infogmr@mrcautray.qc.ca).

### Contenants

- contenant de produits ménagers ;
- emballage, contenant et pot de produits alimentaires ;
- boîte de carton ;
- assiette et papier d'aluminium ;
- emballage de plats à emporter et préparés.

### Emballages

- boîte à œufs ;
- casseau de fruits ;
- conserve ;
- sac de papier ;
- etc.

**Exceptions : Les aérosols et les emballages de protection en styromousse ne doivent pas être mis dans le bac bleu.**

À noter qu'aucun surplus (sac de plastique, boîte, etc.) n'est accepté à côté du bac.



## LES BONS COUPS

Bien trier ce que l'on met dans le bac bleu permet de donner une deuxième vie aux matières récupérables !

Voici quelques bons coups à mettre en pratique :

- vider et rincer légèrement les contenants et les emballages ;
- retirer les couvercles des pots et des contenants ;
- séparer les matières composant l'emballage (ex. : sortir le sac de céréales de la boîte de carton) ;
- faire des boulettes d'aluminium, même si elles sont légèrement souillées, avant de les mettre dans le bac ;
- défaire et plier les boîtes de carton.

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, consultez le [bacimpact.ca](http://bacimpact.ca).

## TOUTES EN PLASTIQUE, TOUTES CONSIGNÉES !

### Bonne nouvelle pour l'environnement !

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, la consigne s'applique désormais à tous les contenants de boisson prête-à-boire en plastique de 100 ml à 2 litres. Ainsi, les bouteilles d'eau, d'eau pétillante, de jus, de boissons pour sportifs, de thés glacés et de bien d'autres breuvages en plastique sont maintenant consignés.

En rapportant vos contenants consignés, vous contribuez activement à réduire les déchets, favoriser le recyclage efficace des plastiques et donner une seconde vie aux matériaux, en plus de récupérer 10 cents par contenant en les retournant dans un point de dépôt consigné !

Rendez-vous au [consignaction.ca](http://consignaction.ca) pour en apprendre plus à ce sujet et consulter la liste des points de dépôt consignés.

Faisons équipe pour un avenir plus vert !

## FLEURONS DU QUÉBEC : LAVALTRIE À LA CONQUÊTE DU 5<sup>e</sup> FLEURON !

En 2022, la Ville de Lavaltrie a fièrement fait ses premiers pas dans le programme des Fleurons du Québec, une initiative provinciale qui reconnaît les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités.

Grâce à l'implication de ses citoyens et au travail remarquable de l'équipe d'horticulture municipale, la Ville de Lavaltrie s'est vue décerner une excellente classification de 4 fleurons sur 5 !

En 2025, un nouvel objectif rassembleur unit la population lavaltrioise : obtenir le 5<sup>e</sup> fleuron, symbole ultime d'une ville verte, accueillante et inspirante. Pour y arriver, la participation de toute la communauté est essentielle !

### Concours : Fleurir Lavaltrie, une façade à la fois !

Dans le cadre de cette démarche collective, la Ville de Lavaltrie lance un concours qui invite tous les citoyens à verdier et embellir l'avant de leur domicile. Lavaltrioises et Lavaltriois, laissez parler votre créativité : fleurs, plantes, arbustes, aménagements paysagers originaux, chaque touche florale compte !

Les inscriptions à ce concours débiteront le 15 juillet 2025 et se poursuivront jusqu'au 17 août 2025. Restez à l'affût ! Les détails seront dévoilés sous peu sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.



Les participants courent la chance de gagner l'un de ces 3 prix :

- 1 carte-cadeau de 500 \$ chez Patrick Morin
- 1 carte-cadeau de 250 \$ chez Patrick Morin
- 1 carte-cadeau de 125 \$ chez Patrick Morin

Chaque espace fleuri est un pas de plus vers une ville plus verte et plus rayonnante.

**Embarquez-vous dans le mouvement ?**

## LANCEMENT DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Cet été, la Ville de Lavaltrie procédera au lancement de sa *Politique de l'arbre et des forêts*.

Cette politique vise à protéger, mettre en valeur et accroître le couvert forestier sur notre territoire. Elle repose sur des actions concrètes pour sensibiliser la population aux nombreux bienfaits des arbres, lutter contre les îlots de chaleur, préserver la biodiversité et améliorer notre qualité de vie.

Restez à l'affût pour découvrir les initiatives mises en place et les façons dont vous pourrez contribuer.

**Ensemble, engageons-nous à faire de Lavaltrie une ville toujours plus verte !**



## DÉFI PISSENLITS

Saviez-vous que les insectes pollinisateurs sont de plus en plus menacés ? Pourtant, ils jouent un rôle essentiel dans la biodiversité et dans notre alimentation puisqu'ils assurent la pollinisation de plus du tiers de ce que nous consommons.

### Une action simple pour les aider

En retardant la tonte de votre gazon jusqu'à la floraison des pissenlits, vous offrez aux abeilles et autres pollinisateurs une précieuse source de nourriture. Cette pratique leur permet de faire le plein de pollen et de nectar, notamment grâce aux fleurs printanières comme les pissenlits et les trèfles.

### Vous souhaitez en faire encore plus ?

Découvrez quelles plantes et quels arbres planter ou laisser pousser pour aider les abeilles et autres insectes pollinisateurs en consultant la page «[Défi Pissenlits](#)» du site Internet de la Ville.

**Adoptons des gestes simples pour protéger la nature !**

## INFO-COMPOST

Dès le mois de mai, la collecte du compost a lieu chaque semaine. À noter qu'il n'y a aucune limite pour le nombre de bacs bruns collectés lors de cette collecte.

### Quoi déposer dans le bac brun?

3 RÈGLES SIMPLES :

#### Ça se mange

(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

#### C'est en papier ou en carton

(propre ou souillé, non ciré)

#### C'est un résidu de jardin

(sauf les branches de plus de 30 cm de longueur et de plus de 1 cm de diamètre)

Important : aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable, n'est accepté dans la collecte du compost.

Rendez-vous sur la page «[Info-compost](#)» du site Internet de la Ville pour obtenir toutes les informations relatives à cette collecte.

## RÉCUPÉRATION DE CÈDRES

AVEC **ARBRESSANCE**

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, la Ville de Lavaltrie confie à la compagnie Arbressance le mandat de récupérer les retailles et les petites branches de cèdre sur son territoire. Ainsi, une fois la coupe de vos cèdres effectuée, il suffit de remplir le formulaire de collecte en ligne afin qu'Arbressance vienne chercher vos retailles, et ce, gratuitement et directement à votre domicile.

Les critères de collecte sont les suivants :

- Les retailles de cèdre doivent être placées en bordure de rue, au coin de votre entrée, en sacs ou en vrac ;
- Les matières pouvant être ramassées se résument à tout ce qui peut se couper avec un taille-haie :

Le feuillage doit être vert (100% de feuillage pour un minimum de branchage) ;

Les branches feuillues doivent être d'environ 1 pouce de diamètre et de 3 pieds de longueur maximum.

À noter que les rabattages, les souches, les troncs et les branches dégarnies de feuillage ne sont pas acceptés.

Pour toute information supplémentaire, contactez Arbressance au 450 434-7512 ou via le [arbressance.ca](http://arbressance.ca).

## INSTALLATIONS SEPTIQUES



La MRC de D'Autray est responsable de la vidange des installations septiques sur le territoire de Lavaltrie. Tous les renseignements à cet effet (carte interactive, date de vidange, date de mesure des boues, etc.) sont disponibles sur le site Internet de la MRC.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec la MRC de D'Autray :

450 836-7007, poste 2545  
[infobfs@mrcautray.qc.ca](mailto:infobfs@mrcautray.qc.ca)

## PROFITEZ DES PROGRAMMES DE SUBVENTION OFFERTS À LAVALTRIE !

Saviez-vous que la Ville de Lavaltrie offre plusieurs programmes de subvention pour encourager des gestes écoresponsables ? En tant que citoyen, vous pouvez bénéficier d'un soutien financier pour adopter des pratiques durables et ainsi contribuer à la protection de l'environnement.

Voici les subventions disponibles :

- baril récupérateur d'eau de pluie ;
- borne de recharge électrique ;
- plantation d'arbres ;
- pointe d'eau filtrante ;
- produits d'hygiène personnelle réutilisables.

Faites un geste pour l'environnement !

Consultez la page «[Programmes de subvention](#)» sur le site Web de la Ville pour connaître les détails et faire votre demande.



## CAMION EN PARTAGE : NOUVEAU SERVICE !

Ce service permet aux citoyens qui ne possèdent pas de camion d'en emprunter un pour transporter leurs matériaux vers l'écocentre de Lavaltrie ou l'écocentre Dépôt Rive-Nord, situé à Saint-Thomas.

### Disponibilité et frais de location

Le camion est disponible lorsque les écocentres sont ouverts et lorsqu'il n'est pas utilisé par les employés municipaux, donc à l'extérieur des heures d'ouverture de la Ville :

- vendredi, de 12 h à 17 h
- samedi, de 7 h à 17 h

La durée maximale de la location est de 3 heures par jour.

Le coût de location du camion est de 25\$/heure, essence incluse. Un dépôt de 115\$ est exigé, incluant la carte à puce obligatoire pour utiliser le véhicule.

### Fonctionnement

Pour louer le camion, vous devez :

1. Remplir le formulaire « Camion en partage », disponible via votre Portail citoyen, et y déposer les documents suivants :
  - une photocopie ou une photo de votre permis de conduire ;
  - un rapport récent de votre dossier de conduite de la SAAQ ;
  - une copie de votre couverture d'assurance automobile tous risques.
2. À la suite de l'approbation de votre demande, vous rendre à l'hôtel de ville pour signer l'entente et récupérer la carte à puce utilisée à titre de clé.
3. Vous inscrire et réserver une plage horaire sur la plateforme SAUVÉR.
4. Au moment de la réservation, vous rendre dans le stationnement du Garage municipal, situé au 275, rue Notre-Dame, pour récupérer le camion en partage. Il se trouvera dans la zone de stationnement prévue à cet effet.

L'analyse de votre requête peut prendre jusqu'à deux semaines à partir du moment où la demande complète est transmise via votre Portail citoyen.

### Conditions d'utilisation

La personne qui souhaite louer le camion doit :

- être citoyenne de Lavaltrie ;
- détenir un permis de conduire valide de classe 5 ;
- être âgée de 21 ans et plus ;
- détenir une carte de crédit ;
- utiliser le camion uniquement pour se rendre aux deux écocentres.

**Il est interdit d'utiliser le camion en partage pour tirer une remorque.**

---

Pour obtenir tous les détails sur ce service, rendez-vous sur la page « [Camion en partage](#) » du site Web de la Ville.

Pour obtenir de l'assistance afin de réserver le camion en partage, composez le 450 586-2921, option 1.

# ÉCOCENTRE DE LAVALTRIE

**Horaires estivaux** (Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre)

**Jeudi :**  
12 h à 16 h et 17 h à 20 h  
**Vendredi et samedi :**  
7 h à 12 h et 13 h à 16 h



L'accès à l'écocentre peut être refusé jusqu'à 30 minutes avant l'heure de fermeture du dîner et de la fin de journée, selon la quantité de matière à décharger.

## Accès et utilisation

L'écocentre est un service gratuit, réservé à l'usage des citoyens de Lavaltrie seulement. La présentation d'une pièce d'identité valide avec photo est requise lors de la visite.

Les entrepreneurs en construction, les commerçants et les représentants d'institutions n'ont pas accès à l'écocentre. L'accès est également refusé aux camions lettrés, à moins que son propriétaire présente un permis de construction valide, relié à son domicile personnel.

Types de véhicules acceptés :

- les voitures et les camionnettes, avec ou sans remorque ;
- les remorques de 5 x 8 pieds ou les remorques dont le volume est de 4 m<sup>3</sup> et moins. Les remorques avec un mécanisme à benne basculante sont acceptées, à condition que le mécanisme ne soit pas activé.

## Utilisation de l'écocentre

- un maximum de 8 visites par année, par lieu de résidence, est permis.
- le volume maximum des matières par visite est de 6 x 10 x 2,5 pieds ou de 4 m<sup>3</sup>. Les résidus domestiques dangereux (RDD), le matériel électronique ainsi que les résidus verts ne sont pas comptabilisés dans cette quantité.
- si le volume de matière dépasse la quantité maximale, une visite peut être comptabilisée comme deux.
- les visiteurs doivent décharger eux-mêmes et manuellement leurs matières et en faire le tri par catégorie.

**En tout temps, il est interdit de déposer quelque matière que ce soit à l'extérieur de l'écocentre.**

## ✓ Matières acceptées

**Seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques sont acceptés.**

- matériaux de construction, de rénovation et de démolition (gypse, isolant, bois, métal, bardeaux d'asphalte, etc.);
- résidus verts (feuilles, pelouse, résidus de jardin);
- agrégats (roche, béton, asphalte, etc.);
- encombrants (électroménagers, meubles, matelas, etc.);
- résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, huile, néons, batteries, fluocompactes, solvants, aérosols). **Les RDD doivent être apportés dans leur contenant d'origine;**
- produits électroniques (systèmes audio, ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, téléphones, etc.);
- bonbonnes de propane à usage résidentiel de moins de 20 lb.

## ✗ Matières refusées

- ordures ménagères (sacs de déchets);
- matières recyclables\*;
- pneus\*;
- appareils réfrigérants (climatiseurs, réfrigérateurs, etc.)\*;
- bonbonnes de propane de 20 lb et plus;
- déchets ou résidus dangereux résultant d'activités commerciales, industrielles ou institutionnelles\*;
- sable, terre et branches\*;
- matières explosives (armes, dynamites, balles de fusil, feux d'artifice, etc.);
- verre, styromousse\*;
- déchets médicaux;
- carcasses d'animaux;
- matières surdimensionnées (roulottes, bateaux, spas, etc.).

\* Ces matières sont acceptées à l'écocentre Dépôt Rive-Nord, situé au 1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas, pour les citoyens de Lavaltrie.



# RÈGLEMENT D'ARROSAGE

## Le saviez-vous ?

En été, l'arrosage des pelouses provoque parfois des pics de consommation d'eau hors normes, pouvant atteindre jusqu'à quatre fois le taux moyen de consommation. Depuis 2022, la Ville de Lavaltrie a réduit le nombre d'heures d'arrosage permis par semaine sur son territoire. **Le but est de réussir collectivement à respecter les objectifs fixés par la Stratégique québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).**

Ensemble, on peut faire une différence.  
Pour protéger l'environnement, chaque goutte compte !

## INFORMATIONS

Veillez consulter le site Web de la Ville afin d'obtenir divers conseils pour réduire votre consommation d'eau potable. Vous y trouverez le formulaire pour obtenir un permis spécial d'arrosage pour vos travaux, tels que l'installation de tourbe, de cèdres, d'ensemencement, etc.

[ville.lavaltrie.qc.ca/  
info/arrosage](http://ville.lavaltrie.qc.ca/info/arrosage)

## Règlement en vigueur jusqu'au 30 septembre

**Horaire d'arrosage : de 19 h à 21 h**

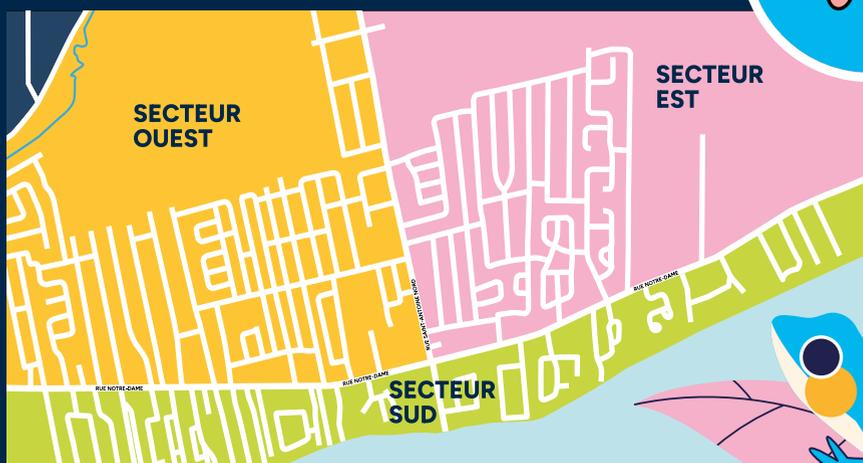
Numéros civiques impairs

- > secteur Est : lundi
- > secteur Ouest : mardi
- > secteur Sud : mercredi

Numéros civiques pairs

- > secteur Est : jeudi
- > secteur Ouest : vendredi
- > secteur Sud : samedi

Lors d'une interdiction d'arrosage, cet horaire n'est plus en vigueur, et ce, jusqu'à la levée de l'interdiction.



Type d'arrosage	Pelouse	Potagers, fleurs et arbustes
<b>Arrosage mécanique</b> Gicleur, tourniquet, boyau percé, etc.	Selon l'horaire permis	Selon l'horaire permis
<b>Arrosage manuel</b> Arrosoir manuel, boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main (ex. : pistolet d'arrosage), etc.	Selon l'horaire permis	En tout temps

## INFRACTIONS

En cas de non-respect du règlement d'arrosage, des constats d'infraction seront émis :

	Particulier	Entreprise
1 <sup>re</sup> infraction	100 \$	200 \$
2 <sup>e</sup> infraction	200 \$	300 \$
3 <sup>e</sup> infraction (et plus)	300 \$	600 \$
+ les frais admissibles		

## PISCINE

Remplissage permis tous les jours, entre 23 h et 7 h.

## BÂTIMENT (murs extérieurs, rampes, patios, etc.)

Lavage permis uniquement du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai ou lors de travaux de peinture, de construction ou de rénovation justifiant le nettoyage de ceux-ci, à condition d'utiliser un boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main.

## STATIONNEMENT

Lavage des entrées (asphalte, béton, etc.) interdit en tout temps.

## VÉHICULE

Lavage permis en tout temps, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau équipé d'une fermeture à relâchement, tenu à la main pendant la période d'utilisation.